vre. La Fabrique des toiles batiſtes qu'une puiſſante ſociété vouloit monter à Wincheſlea, entre Londres & Douvres, eſt abſolument tombée. Les Ouvriers revenus en attribuent la chute, 1°. Au haut prix de la main-d'œuvre en Angleterre. Selon eux, un Fabriquant qui gagne ici 24 ℔ pour une toile en 24 comptes, gagnoit en Angleterre pour le même objet 60 ℔; enſorte que nos toiles, entrées en contrebande, ſe trouvoient dans le Royaume de 25 à 30 pour cent à meilleur marché que celles fabriquées à Wincheſlea; 2°. à l'altération que nos fils éprouvoient dans le tranſport & à l'air trop humide du Pays qui attendriſſoit ces mêmes fils au point qu'une partie ne pouvoit plus ſervir à la fabrique des toiles.

De Paris, *le* 14 *Juin* 1765.

On nous a envoyé les obſervations ſuivantes ſur l'article de St. Quentin, inſéré dans cette Gazette, N°. 2. Nous croyons qu'elles méritent de trouver une place ici, & nous les donnons telles qu'elles nous ont été remiſes.

» La graine de lin & celle de chanvre » qu'on tranſporte de Courlande en Flan» dres & en Picardie, & qui y réuſſiſſent » ſi parfaitement, ne donnent en Cour» lande que des lins & des chanvres qui » s'élevent peu, & qui different beaucoup » en qualité de ceux qu'on recueille dans » les Provinces de France où l'on em» ploie les graines de la Courlande. Ces » graines ſont achetées par des Suiſſes qui » s'embarquant ſur le Rhin, vont faire » le commerce de leurs toiles à Mittau & » à Riga, en les chargeant ſur les vaiſ» ſeaux qu'ils trouvent en Hollande. » Pour prix de leurs toiles ils prennent » des graines de lin & de chanvre qu'ils » envoient débiter en France, & de l'ar» gent comptant qu'ils rapportent à leur » retour en Suiſſe qui ſe fait par terre.

La même perſonne qui nous a adreſſé l'article qu'on vient de lire, nous a auſſi envoyé les obſervations ſuivantes ſur la nouvelle Douane établie à Marienwerder, qui nous ont paru intéreſſantes.

» La nouvelle Douane établie à Ma» rienwerder ſur la Viſtule, rend le » Roi de Pruſſe maître de toutes les pro» ductions de la Pologne. On eſtime à 4 » millions de florins de Pruſſe, le pro» duit poſſible de cette nouvelle Douane, » & à 10 millions de perte la circulation » ôtée à Dantzick, & qui paſſeroit à Ko» nigsberg, ſi les choſes reſtoient ſur le » pied où elles ſont. Une batterie de ca» nons établie ſur les bords de la Viſtule, » en impoſe aux bâtimens qui cherche» roient à ſe ſouſtraire aux droits qu'on » exige de la part du Roi de Pruſſe. » Ceux ſur l'épicerie & ſur pluſieurs den» rées qui ſe payoient à Konigsberg, » viennent d'être diminués. On ne doit » pas être ſurpris des inquiétudes de la » Ville de Dantzick, qui voit ſon com» merce prêt à paſſer en d'autres mains. » On aſſure que depuis le 25 Avril der» nier juſqu'au premier du mois ſuivant, » le produit de cette Douane a monté à » environ 60, 000 richſdalles; ce qui fait » croire qu'il montera annuellement à » un million.

M. Letroſne, Avocat du Roi au Bailliage d'Orléans, nous a adreſſé une réponſe à la perſonne qui a attaqué ſon ſyſtême ſur la queſtion importante de ſavoir, s'il eſt plus avantageux à la Nation d'admettre les vaiſſeaux étrangers en concurrence pour le tranſport des bleds, que de les en exclure. Cette réponſe nous a paru digne de ſon Auteur, & nous ne manquerons pas de la faire connoître dans un journal.

Nous avons reçu auſſi une lettre dans laquelle l'Auteur établit des principes généraux ſur le commerce. Nous les ſoumettrons à l'examen & au jugement de nos Lecteurs dans un journal.

Les découvertes qui peuvent introduire dans les Arts des pratiques nouvelles & utiles, ſont trop précieuſes, pour qu'elles ne trouvent pas une place dans cet écrit: nous mettons donc avec plaiſir ſous les yeux de nos lecteurs l'extrait des regiſtres de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, qui fera connoître celle que nous voulons annoncer ici.

» M. Hallé, Profeſſeur; M. Bache» lier, Adjoint à Profeſſeur; M. de la » Tour, Conſeiller; & M. Roſlin, Aca» démicien, ont fait rapport à l'Acadé» mie qu'ils ont fait uſage d'une nouvel» le façon de préparer des toiles ou taf» fetas, & des paſtels deſtinés à y peindre,

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1765. Du Mardi 24 Décembre.

AGRICULTURE.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Novembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

CAEN.				GRENOBLE.				MONTAUBAN.				TOURS.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Avranches.	14	17	9	Briançon.	22	6	8	Cahors.	25	4		Amboiſe.	22*	1	6
Bayeux.	15	4	9	Creſt.	27			Cauſſade.	26*	5		Angers.	19	3	11
CAEN.	18	14	4	Embrun.	24	7	6	Figeac.	19	17	3	Beaugé.	19	4	
Carentan.	14*	4	3	Gap.	21*	17	6	Gourdon.	22	19	3	Chât. du-Loir	18	1	1
Coutances.	18	4		GRENOBLE.	27	17	1	Lauzerte.	23	13	5	Château-G.	17	14	6
Mortain.	15	12		Lebuis.	27	6	8	Milhau.	25			Chinon.	20	3	9
St. Lo.	19*	8	4	Montelimart.	27*	19		Moiſſac.	25	3	1	Lafleche.	18	14	8
Valognes.	18	4		Romans.	27	7	6	MONTAUBAN.	22	7	9	Laval.	17	6	
Vire.	16	2		Valence.	26			Murdebarrez.	17	2	11	Lemans.	18	12	9
PRIX COMMUNS.				Vienne.	25	18	4	Rhodez.	22	10		Loches.	19	18	9
From. le ſep.	16	14	7	PRIX COMMUNS.				Ste. Affrique.	23	14	6	Loudun.	19		11
Pain la liv.		2	1	From. le ſep.	25	16		St. Antonin.	23	15	9	Mayenne.	15*	7	4
Foin le q.	1	10	5	Pain la liv.		2	11	Villefranche.	16*	9	5	Montreuil-B.	19	8	11
Paille le q.	1	3	7	Foin le quint.	2	6	7	PRIX COMMUNS.				Richelieu.	19	16	10
				Paille le q.	1	1	6	From. le ſep.	22	12	6	Saumur.	19		5
								Pain la liv.		2	6	TOURS.	20	16	6
								Foin le quint	1	16	9	PRIX COMMUNS.			
								Paille le q.		16	8	From. le ſep.	19		9
												Pain la liv.		1	10
												Foin le q.	2	1	1
												Paille le q.	1	2	5

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Prix des grains à DOMBES, *le* 13 *Déc.* 1765.

Le froment, 22 ℔ 10 ß; — le ſeigle, 16 ℔; — l'orge, 10 ℔ 6 ß 8 d. le ſeptier meſure de Paris; — l'avoine, 14 ℔ 8 ß le ſeptier de 24 boiſſeaux.

NOUVEAU *réglement ſur l'action en garantie des cas redhibitoires de la vente & revente des Vaches laitieres.*

La Province du Maine s'eſt ſoumiſe, ainſi que l'Orléanois, la Beauce & autres, au Réglement rendu par Arrêt du Parlement le 14 Juin 1721, lequel a porté l'action de recours en garantie des cas redhibitoires de la vente & revente des vaches laitieres & amouillantes, des 9 jours auxquels l'ancien uſage le réglait, à 40 jours, à compter du jour de la vente dans ce genre de commerce.

Les Provinces d'Anjou, de Touraine, de Poitou & autres du même Reſſort, ne l'ayant pas adopté, ont continué à ſuivre l'ancienne Juriſprudence.

La Province du Maine ne tarda pas à reconnaître les inconvéniens de ce changement, les abus qui en réſultent & les préjudices notables que le commerce, la population du bétail & l'agriculture en général en ſouffrent.

Les Juges & Conſuls & le Bureau d'Agriculture n'ont ceſſé de faire des repréſentations ſur la néceſſité de cette réforme.

En conſéquence, & ſur le requiſitoire de M. le Procureur Général du Roi, la Cour a rendu le 7 Septembre 1765, un Arrêt qui ſuſpend l'exécution du réglement de 1721, & ordonne que par proviſion l'action en garantie des cas redhibitoires de la vente & revente des vaches laitieres & amouillantes, n'aura lieu que pendant neuf jours, à compter du jour de la vente.

Cette nouvelle loi ſi juſte & ſi utile, ne pouvait être trop tôt connue, & ne peut être trop rendue publique, ainſi que le requiſitoire de M. le Procureur Général, dans lequel on voit un détail des inconvéniens qui ont réſulté du précédent changement.

» Cet Arrêt imprimé ſe trouve chez » P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, » rue de la Harpe à Paris.

§. II.

* Les Académies d'Agriculture doivent naturellement avoir une influence directe ſur notre ouvrage périodique, qui eſt deſtiné en très-grande partie à publier leurs travaux. Il en eſt particuliérement quelques-unes qui ont les plus grands droits à notre reconnaiſſance. Tel eſt le Bureau du Mans qui nous a envoyé les obſervations que l'on a lues dans nos Gazettes précédentes & qui continueront dans celle-ci ſur les mûriers à baſſes tiges, & qui nous en adreſſe fréquemment d'auſſi intéreſſantes; telle eſt celle de Rouen qui nous a communiqué auſſi quelques morceaux très-précieux; telle eſt encore celle d'Orléans dans laquelle nous comptons quatre Correſpondans ſinguliérement diſtingués par leur mérite & par leurs lumieres. L'un d'entr'eux eſt ſuffiſamment & aſſez honorablement connu; les trois autres ſont également dignes de l'être, quoi qu'ils jugent à propos de garder l'anonyme. Nous en donnons pour preuve les réflexions ſuivantes ſur le prix du pain, qui nous ont été adreſſées par un d'entr'eux, & que nous avons cru devoir mettre dans un caractere plus petit que l'ordinaire, afin de n'être pas obligés de les couper. Le deſir que nous avons de mériter l'approbation de nos lecteurs, nous engagera ſouvent à en agir ainſi pour les morceaux intéreſſans & un peu longs, qui par ce moyen pourront tenir dans un ſeul ordinaire, ſans empiéter ſur la place que doit occuper la partie fondamentale de notre Gazette, & ſur la diverſité des matériaux que l'obligation où nous ſommes de ſatisfaire toutes les claſſes de nos lecteurs, nous met dans le cas d'employer.

DU PRIX DU PAIN.

LETTRE *aux Auteurs de la Gazette.*

MESSIEURS,

Les obſervations inſérées dans votre Gazette N°. 54, en date du 3 Décembre, méritent d'ê-

ere approfondies, & l'objet eſt aſſez important pour qu'on s'empreſſe de fixer invariablement par tout les rapports du prix du pain avec la valeur du bled. Les exemples propoſés des Généralités d'Amiens & de Valenciennes en oppoſition avec celui de la Généralité de Montauban & de la Ville de Lauzerte en particulier, préſentent des differences ſi conſidérables, qu'il paraît difficile de croire que dans les Généralités d'Amiens & de Valenciennes, il n'y ait pas des réformes à faire dans la maniere d'y faire le pain, ou beaucoup d'économie a y introduire.

Il eſt vrai en général que la qualité du bled plus ou moins ſec, le prix du bois plus ou moins rare, le ſalaire du Boulanger plus ou moins fort en raiſon du prix des loyers & des denrées dans le lieu où il travaille, influent néceſſairement ſur la proportion du prix du pain à celui du bled. Il eſt également vrai qu'une livre de farine du Querci, Province (où eſt ſituée Lauzerte) dont les bleds ſont ſans contredit les meilleurs du Royaume, abſorbe 11 onces d'eau; qu'une liv de farine de l'Orléannois en abſorbe 10 onces & demie; tandis que les farines de Picardie n'en abſorbent que huit onces; * que le bois peu commun en Picardie, où ſa rareté contraint d'employer la tourbe au chauffage, eſt peut-être auſſi rare à Valenciennes; qu'enfin la vie eſt plus chere en Picardie & en Hainaut, & ſur-tout dans les Capitales de ces deux Provinces, que dans le Querci & dans la petite Ville de Lauzerte. Néanmoins ſerait-il poſſible que la difference de qualité du bled & du prix du bois néceſſaire pour la cuiſſon du pain, & du prix des loyers & des denrees de ces diverſes Generalités fût la cauſe unique de la difference du prix du pain, & que par ces raiſons ſeules, le pain vaille preſque un tiers de plus, proportion gardee avec la valeur du bled dans Amiens que dans Montauban & Lauzerte? On a donc droit d'attribuer au défaut d'économie la cherté du pain d'Amiens, &c. comparee au prix des autres Villes.

Mais, n'y aurait-il pas quelqu'autres raiſons de ces differences auxquelles on n'a point fait attention? Eſt-ce bien le même pain qu'on a comparé? Le pain d'Amiens qui vaut 2 ſ. 3 d, n'eſt-il pas beaucoup plus beau, plus blanc que celui de Lauzerte qui vaut le meme prix, que celui de Montauban qu'on paye 2 ſ. 5 d. car il peut y avoir une ſi grande difference de qualité dans le pain, qu'elle occaſionne celle qui ſe trouverait dans ſon prix? Orleans (Ville où le bois vaut 24 à 30 liv. la corde de 8 pieds de Roi de long, ſur 4 pieds de large & 4 pieds de hauteur, où le fagot ſe vend en proportion, & où la proximité de Paris rend la vie très chere) Orléans, dis-je, en eſt la preuve. La mine de bled froment peſant 50 liv. y vaut maintenant 3 l. 15 ſ. à 4 l. 12 ſ. ou 20 l. 1 ſ. le ſeptier de Paris. Or, le pain blanc y eſt taxé 3 ſ. la liv. juſte, tandis que le pain bis qui eſt bon, & dont bien des gens aiſés mangent de préference, n'y eſt taxé qu'un peu plus d'un ſ. 10 d. ou 17 ſ. le pain de 9 l. juſte. On y fait encore en quelque ſorte en fraude du pain bis blanc qui n'eſt point taxé, qui eſt excellent, & que les Boulang. vendent communément 3 ſ. par pain de 9 liv. plus cher que le pain bis. Ils pourraient même, *ſi les ſtatuts de leur Communauté ne s'y oppoſaient malheureuſement*, y vendre au prix actuel du bled, du pain qui ſerait ſain & mangeable pour les pauvres à moins d'un ſol 6 d. & quoique pluſieurs Boulangers des petites Villes qui entourent Orléans, viennent en expoſer à ce prix deux fois la ſemaine au Marché, le mercredi & le ſamedi, ceux d'Orléans qui le vendraient plus commodément & à moins de frais dans leurs boutiques, ne ſont pas les maîtres de ſervir le public riche ou pauvre ſuivant ſon goût & ſes facultés.

Il ſerait donc auſſi poſſible que les diverſes qualités du pain d'Amiens & de Valenciennes qui ſerait très blanc, comparé à celui de Montauban & de Lauzerte qui le ſerait beaucoup moins, fût cette cauſe qu'on cherche de la différence des prix, & s'il en était ainſi, les réflexions de la Gazette pourraient porter à faux.

J'aime cependant à croire qu'on a pris à cet égard les précautions les plus convenables, & qu'il eſt queſtion dans les exemp. propoſés de pain d'une qualite parfaitemt. ſemblable. En ſuppoſant donc que le pain d'Amiens ne ſoit pas plus beau que celui de Montauban & de Lauzerte, tout étant d'ailleurs égal, on ne peut trop s'appliquer à decouvrir la cauſe de l'énorme différence de prix des deux Provinces. Si elle réſulte ſeulement de la qualité du bled & de la différence du prix du bois des loyers & des denrées dans l'une & l'autre, c'eſt un mal irréparable, à moins qu'on ne puiſſe remedier aux cauſes. Mais ſi elle n'eſt que l'effet de la maladreſſe du Boulanger, de la cherté de ſa main-d'œuvre ou du mauvais uſage d'employer, ſuivant la police particuliere & *deſtructive de la culture des grains* de chaque Ville, d'employer, dis-je, les diverſes qualités de farine, il ſemble qu'il eſt auſſi aiſé que néceſſaire, ou de prévenir ces inconvénients, ou d'y parer. C'eſt à quoi des expériences bien faites réitérées pluſieurs fois ſur une ſuite de fournées continuée le même jour, ſans qu'on laiſſe le temps au four de ſe réfroidir, pourront conduire, & l'on ne ſçaurait trop exhorter les Officiers Municipaux & de Police bien intentionnés, de les faire.

Du reſte, Meſſieurs, peut-être n'aurait-il pas été mal de faire ſentir combien, ou la maladreſſe du Boulanger, ou la cherté de ſa main-d'œuvre, ou enfin les loix de la Police de chaque Ville dans l'eſpece propoſée, ſeraient contraires au bien de la culture, en même-temps qu'elles vexeraient le conſommateur, ſi l'on devait imputer à ces cauſes la cherté du pain. Quoi qu'il ſaute aux yeux des perſonnes un peu exercées dans ces matieres, que l'ignorance, l'excès du bénefice du Boulanger, ou le défaut d'économie dans l'emploi de la farine, ſont en pure perte pour le Laboureur qui vend le bled, & pour le peuple qui achete le pain; en un mot, que la reproduction en ſouffre ſans que l'Habitant des Villes y gagne, (même pour le moment) toutefois il importe ſi fort d'inculquer dans tou-

* *Expériences faites à Paris par ordre de M. le Lieutenant Général de Police.*

tes les occaſions les vrais principes de l'étonomie politique, de les mettre à portée de tout le monde, de les preſenter ſous toutes ſortes de faces, de faire enſorte que tous puiſſent les ſaiſir, les appliquer, les tranſporter d'un objet à un autre, enfin contribuer par leur conviction au rétabliſſement néceſſaire de l'ordre naturel & primitif que Dieu a tracé de ſa propre main dans les relations de culture, de commerce & d'induſtrie auxquelles les hommes de tout état, de toutes nations ſeront toujours mutuellement aſtreints, que c'eſt rendre le plus grand ſervice à l'humanité que d'étendre les connaiſſances économiques. Il faut eſpérer que la lumiere produite par le choc des opinions impartialement balancées, parvien dra à diſſiper les ténébres qui ſemblent avoir offuſqué juſqu'a préſent la ſcience la moins connue peut-être, & certainement la plus utile.

SUITE *des additions aux obſervations inſérées dans la feuille* N°. 41 *de la Gazette d'Agriculture du Samedi* 19 *Octobre* 1765, *ſur l'utilité des mûriers à baſſes tiges, avec les moyens de les faire réuſſir dans les terres maigres, arides* &c.

Cette premiere ligne d'arbres entrepriſe étant ainſi plantée en hautes tiges, on plantera dans le même alignement & de la même façon, un pied de baſſe tige entre chacunes des hautes ; c'eſt à-dire, à ſix pieds de diſtance. Ces baſſes tiges doivent être vigoureuſes & priſes parmi la pourette de 3 à 4 ans de la plus belle feuille, & s'il ſe peut, dans un ſemis qui aura été purgé par le retranchement des mauvaiſes eſpeces qui réuſſiſſent toujours plus mal, & dont on ne doit faire aucun cas.

On aura ſoin de couper le pivôt de la pourette aſſez haut ſi elle a d'autres racines aſſez fortes, ſinon de ne lui en laiſſer que 4 à 5 pouces de longueur, obſervant que cette coupe ſe faſſe avec le couteau bien tranchant, qu'elle ſoit faite diamétralement & non en flute ni en ovale, mais ronde, afin que les nouvelles racines ne pivotent pas vérticalement, mais au contraire pour les exciter à s'étendre horiſontalement entre les terres.

Ces baſſes tiges ſeront deſtinées à former des arbres en eſpaliers en forme de rideau de charmilles en les aidant par la taille dans les premieres années, on leur en donnera facilement la forme, ils étendront leurs branches entre les hautes tiges, le ſoleil & l'air les frapera de tous côtés, plus que s'ils étaient en buiſſon ; ils ſouffriront moins de l'ombre & de l'égout des grands arbres, lorſqu'ils ſeront venus à leur plus grande étendue.

Cette premiere ligne étant entiérement plantée à demeure par ces deux eſpeces d'arbres, on rejettera dans la tranchée une partie de la terre qui aura reſté au ſecond ſillon après le buttement des arbres auquel il a déjà ſervi, obſervant d'en laiſſer ſeulement une petite partie ſur le même bord de la tranchée pour ſervir de chauſſée à retirer les eaux pluviales dans la tranchée, & pour y entretenir la fraicheur au pied des arbres ; la même opération doit ſe faire à toutes les tranchées diſpoſées dans le terrein entrepris.

Pour ne point laiſſer de terrein inutile dans un ſol improductif à toutes autres cultures, la premiere plantation ci deſſus étant entiérement finie, on travaillera de ſuite à tracer entre chaque ligne déjà plantée, une autre tranchée de quatre pieds de largeur ſeulement & d'un pied de profondeur, de la façon preſcrite, laquelle on laiſſera pareillement ouverte juſqu'au mois de Septembre ſuivant, & lorſque le temps de la plantation ſera arrivé on y placera des baſſes tiges ou pourettes de 3 ou 4 ans, de 6 en 6 pieds avec les mêmes attentions, & de ſorte à former un quinconge parfait avec la premiere plantation ; cette derniere ligne ſera toute entiere en buiſſon en forme de cône renverſé ou cul de lampe, ayant ſoin, comme on l'a dit, de n'y point laiſſer de branche rampante ſur la terre.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

COMPOSITION *de l'onguent de* langue de Cerf *pour la gueriſon des maladies internes & externes des brebis, tirée du Guide des Bergers par M. Guillaume Ellis.*

La plante que l'on nomme *Langue de Cerf* eſt d'un uſage ſi général & en ſi grande réputation dans les Comtés d'Hertford, de Buckingham & de Bedford, que les Cultivateurs, Fermiers & autres qui nourriſſent beaucoup de vaches, de moutons & autres beſtiaux en envoyent chercher de tous côtés dans les prairies & dans les pâturages où elle fleurit dans le mois de Mai. C'eſt dans ce tems qu'elle a toute

ſa force & ſes principales propriétés. On peut la diſtinguer des autres plantes par ſes feuilles qui reſſemblent à une langue de Cerf. Dans les ſaiſons ſeches, cette plante reſte petite & baſſe, ce qui empêche qu'on en puiſſe ramaſſer une grande quantité, mais dans les ſaiſons pluvieuſes elle croiſſait en ſi grande abondance dans les champs du S^r Guillaume Ellis, qu'une quantité prodigieuſe de gens de la Campagne en venaient prendre de toutes parts.

Lorſqu'on l'a ceuillie & bien épluchée, on la pile dans un mortier pour en tirer une livre de ſuc qu'on incorpore avec un pareil poids de beurre frais pour faire cet onguent; on met enſuite ce jus & ce beurre dans un grand vaiſſeau pour les faire bouillir environ un quart-d'heure, on verſe enſuite ce mélange dans une large terrine d'étain ou de terre bien verniſſée pour le laiſſer réfroidir. Lorſque tout eſt bien réfroidi, on prend ce qui ſurnage ſur la partie liquide, & on le remet dans un pot de terre verniſſé. On place ce pot auprès du feu pour faire fondre le mélange une ſeconde fois; lorſque tout eſt bien fondu on le laiſſe réfroidir, ce qui donne un onguent verdâtre, dont les propriétés ſont ſuivant les Médecins d'être chaud au premier dégré, & ſec au troiſiéme; il eſt fébrifuge, alexipharmaque; pris intérieurement ſous la forme de bols, il guérit les fievres, le flux-de-ſang, les morſures de ſerpens, & autres animaux vénimeux; appliqué extérieurement, il guérit la galle, les boutons & autres maladies cutanées auxquelles les beſtiaux ſont ſujets. Pluſieurs Fermiers du Comté d'Hertford mêlent le ſuc de la joubarbe avec celui de la langue de Cerf, mais l'Auteur préfere l'onguent fait ſimplement avec du ſuc de langue de Cerf.

COMMERCE.

§. I.

De Bayonne, *le* 4 *Déc.* 1765.

Exportation.

Il eſt ſorti de cette Ville du 25 Nov. au 2 Déc. pour Bilbao, 11 bariques & 4 pipotes d'eau-de-vie; — pour Lisbonne, 2100 conques de bled d'Inde, 1050 pains de bray & 30 balles de laine; — pour Roterdam, 151 bariques de térébentine, 120 bariques & pains de bray, & 30 bariques d'eau-de-vie; — pour Louarco, 20 bariques de vin; — pour S^t. Ogne, 600 conques de bled d'Inde; — pour Nantes, 349 milliers de reſine, 14 milliers de bray, 2 cent quatre-vingt quatorze barils de goudron, 1270 planches de pin, 40 balles de laine, 280 quintaux de morue, & 2134 grues, ſerpes & couteaux à indigo.

Importation.

Il eſt entré dans la même Ville du 25 Nov. au 2 Déc. de Bilbao, 6 tonneaux, 18 balles, 4 ballots de diverſes marchandiſes; — de Hambourg, 150 caiſſes, 66 ballots & 20 futailles de pluſieurs ſortes de marchandiſes; — de Roterdam, 10, 200 fromage, 440 paquets de nattes, 71 planches & 15 perches, & diverſes autres marchandiſes; — d'Amſterdam, 1997 fromages; de Dunkerque, 369 barils de farine; — de S^t. Sebaſtien, 350 pierres à meules, 29 ancres de fer, 3 barils, 1 pipe de vin; — de S^t. Pierre de Miquelon, 900 quintaux de morue ſeche & 4 bariques de raves; — de S^t. Gilles & des Sables d'Olonne, 134 muids, 11 boiſſeaux de ſel; — de Bordeaux, 35 boucauts de ſucre, 23 futailles de cacao, 70 bariques de vin, 50 barils de farine, & 97 barils de petit ſalé.

De Nantes, *le* 13 *Décembre* 1765.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du Port de cette Ville 4 Navires allant au Cap, à la Guadaloupe, à Seville & à Cadix.

Arrivée *de Navires.*

Outre les Navires venus des Colonies & annoncés dans la Gazette précédente, il en eſt arrivé 3 autres du même endroit, ſçavoir, l'*Europe*, le *Roi David* & la *Paix*; & 17 autres parmi leſquels 7 étrangers, venant les uns & les autres de Peterſbourg, de Hambourg, de Workum, d'Amſterdam, de Cadix, de S^t. Sebaſtien, de Bayonne, de Bordeaux, de Belle-Iſle, de

Quimper & de Port Louis avec toutes ſortes de marchandiſes d'épicerie & de mercerie, du fer en barres & en bottes, des pierres à meules, du goudron, du chanvre, &c.

DU HAVRE, *le 16 Décembre 1765.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 14 & le 15 de Décembre, 6 Navires, dont 3, ſçavoir, la *Marguerite*, pour la Martinique; la *Marienne*, pour Cayenne, & le S^t. *Martin*, pour le Cap Français, chargés de diverſes marchandiſes. Les 3 autres, ſçavoir l'*Eſcarboucle*, le S^t. *Joſeph* & l'*Amphitrion*, allant à S^t. Malo, au Ferol & à Marſeille, avec un chargement de bled & de farine.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port du 12 au 14 Décembre, 8 Navires dont 2 de relâche, l'un venant de Workum & allant à Bordeaux ſur ſon leſt; & l'autre parti de Dunkerque & allant à Lisbonne, chargé en plus grande partie de froment, de farine, de pois & de diverſes autres marchandiſes. Les 6 autres pour le Havre même, viennent d'Alicante, de Malaga, de Riga & du banc de Terre-Neuve, chargés de ſoude, d'amandes, de vin, de chanvre, de mâts, de planches & de morues.

SUITE *des manufactures du Département de Bayonne.*

REBENACQ, *Chef lieu de Fabrique.*

Il y a dans cet endroit un Bureau de fabrique qui fut établi le 21 Octobre 1750, & duquel dépendent les Fabricans de ce lieu, ceux de Gan & des environs.

On y a fait depuis quatre-vingt ans des ras, mais il y a bien plus long temps qu'on y fabrique des coutas ou capas.

Ces deux ſortes d'étoffes ſe fabriquent tant en chaine qu'en trame avec des laines du Pays, les pieces de ras ont demi-aune de large au retour du foulon, & 20 à 22 aunes de long.

Les coutas ou capas ont au retour du foulon demi-aune moins trois pouces de large & 13 à 14 aunes de long; chaque piece peſe foulée & ſeche ſeize liv. poids de marc.

Depuis 4 ou 5 ans, il ſort très-peu de pieces de la manufacture de Rebenacq, & celles des environs ne fourniſſent plus rien. Les mauvaiſes années ont mis ces Fabricans dans l'impoſſibilité de ſe pourvoir de laines; il y a environ trente ans qu'on fabriquait environ 800 pieces; aujourd'hui on n'en fait pas plus de 200 qui peuvent produire 4000 liv. ou environ.

Les ras ſe conſomment dans le Pays, les capas vont à Bordeaux & ſe conſomment dans le Medoc.

On peut avancer avec juſtice qu'il n'y a pas de Fabricans dans le Département qui faſſent plus régulierement leurs étoffes que ceux de Rebenacq, & qui tirent meilleur parti de la laine du Pays; ils ont toujours conſervé par cette raiſon une ſupériorité de prix ſur les marchandiſes de pareille ſorte, & la préférence pour la vente.

NAVARRENX, *Bureau de Fabrique & de Contrôle.*

Le Bureau de Contrôle fut établi à Navarrenx le 3 Novembre 1750; il n'y a point de fabrique dans cet endroit; 4 Marchands en gros y font ſeulem^t. teindre & apprêter des cadis & des cordelats qu'ils achetent fabriqués à Oleron, à S^te. Marie & dans la vallée de Josbaig.

Les Fabricans de cette vallée, aſſujettis par le réglement de 1750, à porter leurs marchandiſes pour être viſitées & marquées au Bureau de S^te. Marie qui eſt le plus à portée de Narvarrenx, demanderent il y a 8 ou 9 ans, qu'il leur fût permis de faire viſiter & marquer du plomb de fabrique leurs marchandiſes à Navarrenx, pour ne pas perdre un temps précieux, en les portant à S^te. Marie, dont ils ſont éloignés, & d'où ils étaient obligés de les rapporter à Navarrenx pour le contrôle. Cette permiſſion leur fut accordée par une Ordonnance de M. l'Intendant relative à l'ordre du Miniſtre. Depuis ce temps les Fabricans de Josbaig, ne vont preſque plus à S^te. Marie, & trouvent la commodité de faire viſiter, apprêter &

vendre leurs marchandiſes à Navarrenx.

Le commerce qui ſe fait des marchandiſes fabriquées en Josbaig, & celles qui viennent d'Oleron & de Ste. Marie, qui n'ont pas été évaluées dans les articles de ces deux dernieres Villes, s'eſt trouvé conſiſter année commune, juſqu'en 1762, en 900 pieces de cordelats & cadis, qui produiſaient environ 80 mille livres. A préſent il y a en diminution d'environ moitié. Ces marchandiſes ſont enlevées pour le détail par les Marchands d'Ortez, d'Arthez, de Sauveterre, de la Baſtide de Bearn, de Tardits, de Mauleon, de Garris, d'Oſtabat, de St. Jean-Piedeport, de St. Sever, de Hagetmau, de Mont-de-Marſan, de Tartas, de Dax & de Pommarès, pour la conſommation de la Chaloſſe, du Bearn, du Pays de Soule, de la baſſe Navarre, du Pays de Labour & des Landes.

Il y a à Navarrenx tous les mercredis un marché aſſez bien fourni en beſtiaux & en grains. On eſtime qu'il s'y vend auſſi par année 2 à 3 cents quintaux de laines filées du Pays qui ſont achetées par les Fabricans de flanelles du Bearn & de la Chaloſſe.

On a rétabli à Navarrenx deux foires depuis deux ans dont le privilége avait été accordé par Henri le Grand. La premiere commence le 14 Septembre, & dure 8 jours; la ſeconde au mois de Décembre, celle ci n'eſt pas fort conſidérable.

CHANGES.

De. 1765.	*Jeudi* 19.	*Ven.* 20.	*Sam.* 21.
Amſterdam.	56	56	. . . .
Londres. .	31. 15. 16e	31. 15. 16e	. . . .
Hambourg.	176 ¼ . .	176 ¼ . .	. . . .
Madrid. .	15 5 . . .	15 5 . .	FESTE.
Cadix. . .	15 3 . . .	15 3 . .	. . . .
Livourne. .	96 . .	96 . .	. . . .
Lyon, St. .	au pair.	au pair	. . . .

§ II.

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le* 13 *Décembre* 1765.

Il y a dans le Port de cette Ville en charge pour le Cap, 2 Navires Français; ſçavoir, l'*Actif*, de 200 tonneaux, & la *Reine de France*, de 350 tonneaux; — pour la Martinique, 1 Vaiſſeau; ſçavoir, la *Bretagne*, de 250 tonneaux; — pour les Cayes, la *Roſe Julie*, de 180 tonneaux; — pour Guinée, 2 Navires; ſçavoir, l'*Hirondelle* de 250 tonneaux & le *Boulogne*, de 150 tonneaux; — les Navires étrangers en charge ſont au nombre de 7; ſçavoir, le *Jeune Hendrick*, de 100 tonneaux, & la *Nacelle de St. Pierre*, de 100 tonneaux, pour Amſterdam; — le *Jamais parfait*, de 130 tonneaux, pour Roterdam; — l'*Anna Helena*, de 125 tonneaux pour Hambourg; — le *Cheval Marin*, de 120 tonneaux, pour Middelbourg; — le *Jeune George*, de 100 tonneaux, pour Bruges; — la *Demoiſelle Suzanne*, de 120 tonneaux, pour Bremen.

AVIS.

Le 3 Février 1766, il ſera vendu publiquement dans les magazins de Mr. David Chauvel, Négociant au Havre, 38 boucauts, bariques, tierçons & quarts d'indigo de St. Dominge en 19 lots, & 32 balles, 67 ballots & ballotins de coton de St. Domingue en 7 lots. Les conditions ſeront expliquées lors de la vente, & on pourra traiter de gré à gré avec M. Chauvel, juſqu'au 3 de Février.

QUESTION.

Un Particulier de Niſmes nous a adreſſé la queſtion ſuivante, pour être propoſée à M. Letroſne, Avocat du Roi au Bailliage d'Orléans.

Dix Fabricans de la Ville de Nîmes achetent, année commune, en Italie ou en Eſpagne, cinquante milliers de ſoie, qui à un prix commun leur coutent 1, 000, 000 ℔, ils fabriquent de cette matiere vingt-cinq mille douzaines de bas, qu'ils vendent partie aux Eſpagnols, partie aux Portugais, partie aux Allemands à 100 ℔ la douzaine, ce qui forme une ſomme de 2, 500, 000 ℔ & un profit de 1, 500, 000 ℔, répandu ſur deux ou trois mille Ouvriers de tout genre employés à la fabrication des bas, & ſur les dix Fabricans qui les occupent.

On demande ſi ces 1,500,000 ℔ ne ſont pas pour la France un produit réel dont l'induſtrie des 10 Fabricans de Nîmes eſt la cauſe directe, & ſi conſéquemment ces dix Manufacturiers ne peuvent pas prétendre à l'honneur d'être admis dans la claſſe productive des Citoyens, & de faire partie de la Nation.

On demande encore ſi le travail que l'induſtrie des 10 Fabricans procure, n'augmente pas les reſſources du peuple pour vivre; ſi cette augmentation de reſſource ne tend pas à l'accroiſſement du nombre des conſommateurs; ſi le plus grand nombre de conſommateurs ne produit pas l'augmentation de la valeur des denrées; ſi la plus grande valeur des denrées n'opere pas leur multiplication; ſi d'après cette ſuite de conſéquences, les 10 Fabricans de Nimes ne peuvent pas être conſidérés comme les producteurs des conſommations de leurs trois mille Ouvriers, & même des conſommations des divers Artiſans que ces Ouvriers occupent pour les beſoins de la vie, & pour la conſtruction & l'entretien des machines & inſtrumens néceſſaires à leur art; & ſi à ce ſecond égard, les 10 Fabricans de Nimes n'ont pas encore le droit de prétendre à l'honneur d'être admis dans la claſſe productive des citoyens, & de faire partie de la Nation.

* Ceux qui ſeront curieux de ſuivre la diſcuſſion profonde & étendue de cette queſtion, la trouveront entamée dans d'autres termes dans nos Journaux d'Octobre & de Novembre dernier, & continuée dans celui de Janvier prochain & dans les ſuivans; nous avons déjà pluſieurs mémoires ſur cette matiere; ſi M. le Troſne répond à l'appel qu'on lui fait, nous en aurons davantage, & plus nous aurons de mémoires pour & contre, plus nous approcherons de la découverte de la vérité.

FINANCES.

§. I.

GÉNÉRALITÉ DE ROUEN.

Charges à vendre.

L'Office de Conſeiller du Roi, Lieutenant particulier au Bailliage de Lyons la Forêt, vacant par la mort de Balincourt, 11 Décembre 1764, art. 10.

L'Office de Conſeiller du Roi, Lieutenant particulier, Aſſeſſeur criminel au Bailliage de S^t. Sauveur le Vi-Comte en Normandie, vacant par la mort de Dumeſnil, 1^er. Mai 1764, art. 10.

§. II.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Déc.
Maupaſſant,	4^e.	M.	30
Boſcheron,	6^e.	Toutes let.	30
Hebert,	9^e.	M.	31
Philippe,	11^e.	P.	31
Maigret,	21^e.	L.	31
Aliſſan,	39^e.	Toutes let.	30
De Fays,	42^e.	Toutes let.	31
Thevenin,	54^e.	P.	30
Filleul,	60^e.	M.	31

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1765.	*Jeudi 19.*	*Vendredi 20.*	*Samedi 21.*
Ac. des Indes.	1350	1357 ½	
Emp. de la Com.	439	439	
Prom. à 5 p ⅌		15	
Prom. à 4 p ⅌		36 ½	
Ac. des Fermes.	990. 92 ½ 90	990	
L. de la 3^e. L.	17	16 ½ 17	
	23		
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.			
Annuités.	420	422	FESTE.
Coup. d'an.	82	82	
Emp. de 50 mil.	14 ¾	14 ½ 14 ¾ 2m	
Col. 1759.		20. 21. 7m	
Canada.	32 ½ 35. 5m	34 ½ 35. 5m	
Epoques.	18. ½ 11^e. 23	18 ½ 11^e. 23	
Réc. Nouette.	22 ½	23	
CONTRATS.			
3 p⅌ ſur les Cui.		49	
Bretagne.			
T. & G. de Paris			
de Prov.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 17

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t. Michel, 17

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 21 Septembre.

AGRICULTURE.

IDÉE GÉNÉRALE *de la ſituation du ſol & des productions de la Province du Maine, & de l'état en général de ſon agriculture actuelle.*

Par la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.

LA Province du Maine, dans la Généralité de Tours, ſe trouve partagée du Nord Eſt au Sud Oueſt, par la riviere de Sarthe, ſur environ 40 lieues de longueur dans ſa plus grande étendue; la partie limitrophe de la Normandie, du Perche, du Vendomois, de la Touraine & de l'Anjou, forme le haut Maine.

L'autre partie qui avoiſine l'Anjou, la Bretagne & la Normandie, forme le bas Maine, & eſt la plus conſidérable.

Le Maine eſt arroſé par quatre rivieres principales & navigables, & en partie, qui peuvent le devenir tout à fait à peu de frais, la Sarthe, la Mayenne, le Loir & l'Huiſne, qui ſe jettent dans la Loire; quantité d'autres petites rivieres la coupent dans preſque tous ſes cantons.

Cette Province eſt traverſée par deux grandes routes qui communiquent de Paris à Angers, & d'Alençon à Tours; & de trois autres qui partent de ſa Capitale & forment des communications avec le bas Maine, la Bretagne & le Vendomois.

La partie du bas Maine ſe trouve encore traverſée par la grande route de Paris en Bretagne.

Toutes ces routes nouvellement conſtruites ou projettées, ſont d'un grand ſecours à cette Province, qui auparavant manquait abſolument de communication pour l'exportation de ſes denrées de ſuperflu & pour l'importation de ſes beſoins.

Les autres chemins de traverſe de Bourg à Bourg, ſont preſque partout difficiles & ſouvent impratiquables dans l'hyver, ce qui arrête en cette ſaiſon le tranſport des denrées dans les foires & marchés, ſurtout dans le bas Maine.

La nature du ſol de toute cette Province en général, eſt extrêmement variée ainſi que ſes productions; l'un & l'autre y ſont très-ſuſceptibles d'amélioration & d'augmentation.

Le haut Maine renferme pluſieurs continens ou parties de landes dont quelques-unes ſont d'une aſſez grande étendue; ces terres vaines & vagues ſe trouvent principalement ſur les bords des rivieres d'Huiſne, de Sarthe, juſqu'aux approches du Loir & de la Braie, dont une grande partie ne préſente qu'un fond de ſable maigre, mouvant, aſſez vif & aride: pluſieurs paraiſſent avoir été anciennement labourées.

Les terres cultivées de ces mêmes cantons de ſable, ne produiſent communément que des ſeigles, des maïs, des ſaraſins & des légumes ſecs.

Pluſieurs des coteaux le long de ces rivieres, aſſez bien expoſés, ſont plantés en vignes de l'eſpéce de raiſin blanc, peu de rouge.

Le haut Maine renferme peu de plaines

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

cultivées, ſi ce n'eſt dans le Sonnois; le ſurplus du plat pays cultivé eſt coupé de montagnes, de vallons, il eſt fort couvert de plantations, chargé de bois & forêts en taillis & haute futaye, & en pinades dans les terreins les plus maigres & ſablonneux.

Toutes les rivieres & ruiſſeaux y ſont aſſez communément bordés de prairies & de pâturages de différentes natures; bonnes, médiocres & mauvaiſes, mais en général ſuſceptibles d'amélioration.

Les productions du haut Maine ſont également variées comme le terrein, elles conſiſtent en froment, ſeigles, avoines d'hyver & de mars, orges, ſarazins, maïs, pois, haricots & autres légumes de toutes eſpèces, & en chanvres, très-peu de lins.

On y fait des cidres; des vins de différentes qualités; on y recueille des noix, des châtaignes, des marrons, des fruits à noyau, des fruits ſecs, propres aux embarquemens.

Cette partie préſente dans la plupart de ſes cantons, des carrieres de différentes eſpeces de pierres de tailles tendres & dures, des grès blancs & roux, des moëllons, des cailloux, des pierres à chaux, des mines de marne & de glaiſe, & dans quelques endroits des mines de ſable blanc propre à faire les verres & les criſtaux.

Elle nourrit des bêtes à cornes de toutes eſpeces, beaucoup de chevres, des cochons, des moutons de la petite eſpece & peu de chevaux; on y éleve peu de mouches; parce que la cire de ces cantons eſt d'une qualité commune, médiocre, & ne convient point au blanc, ſurtout dans les endroits qui ſont plantés de vignes, qui n'y ſont point analogues; les volailles y ſont excellentes, il s'y en fait un commerce conſidérable ainſi que d'œufs & de beurre pour la conſommation de Paris.

On commence à 'y élever des vers à ſoie, & l'on peut eſpérer que ſi les plantations de muriers blancs s'y multipliaient, cette nouvelle production y pourrait devenir un objet de conſidération d'autant mieux que la qualité des ſoies que produit ce climat, eſt ſupérieure à celle des Provinces méridionales, & que les muriers y réuſſiſſent bien.

Les labourages s'y font communément avec des bœufs dans les cantons même des ſables les plus légers.

A parler généralement, le plat pays de cette contrée n'eſt pas peuplé comme il l'a été anciennement, & comme il mériterait de l'être; les pays maigres & incultes y ſont pour ainſi dire déſerts.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

DE LA ROCHELLE.

Maladie ſur les Beſtiaux.

En conſéquence du compte qui a été rendu au Roi des ravages que la maladie épidémique fait depuis longtems ſur les beſtiaux dans l'Election de Marennes, & dont nous avons parlé dans la Gazette du 14 de ce mois, N°. 31, Sa Majeſté a donné ordre d'envoyer dans ce canton deux Eleves des plus inſtruits de l'Ecole Royale Vétérinaire que M. Bourgelat a établie à Lyon. On eſpere par ce moyen arrêter le progrès de cette funeſte maladie qui menace les hommes mêmes.

SUJETS *de prix propoſés par la Société Royale d'Agriculture de Paris.*

La Société a adjugé à M. Barberet, Médecin penſionné de la Ville de Bourg en Breſſe, le prix qu'elle avoit propoſé pour le meilleur Mémoire qui contiendrait *la deſcription, les cauſes, les effets & la curation des maladies épidémiques & contagieuſes des beſtiaux, les moyens de les prévenir, & d'en empêcher les progrès.*

La même Société propoſe pour ſujet du prix de 1766, qui ſera diſtribué en 1767, *l'hiſtoire de toutes les maladies épidémiques des beſtiaux & des animaux de toute eſpèce, qui ſe trouvent décrites dans les Auteurs anciens & modernes, celles des cauſes qui ont pû les produire, & des remedes qui ont paru les plus efficaces pour les combattre.* Les pieces qui ſeront envoyées pour concourir, doivent être remiſes dans les trois premiers mois de 1767, à M. de Palerne, Secrétaire perpétuel de la Société.

COMMERCE.

DE LONDRES, *le 24 Août 1765.*

Arrivée de nouveaux Colons dans l'Iſle de St. Jean.

ON a reçu par le dernier Paquebot venu de Terre-Neuve, des nouvelles très

agréables de l'Iſle de St. Jean : elles nous apprennent qu'il y arrive journellement un grand nombre d'Habitans des Provinces de l'Amérique, & qu'ils ont des brebis & du gros bétail en abondance.

Manufacture dans la Nouvelle Yorck.

Pluſieurs Fabricans de bas au métier ſe ſont engagés pour la Nouvelle Yorck, où l'on a établi une manufacture de bas de ſoie & de mitaines qui a beaucoup de ſuccès.

Exportation de chanvre de l'Amérique.

On attend cet été de la Caroline, de Boſton, &c. pluſieurs centaines de tonneaux de chanvre d'Amérique, en conſéquence de l'acte paſſé en dernier lieu en faveur des perſonnes qui importent cette denrée.

DE LONDRES, *le* 24 *Août* 1765.

Prix de la gomme du Sénégal.

Lorſque les Français étaient en poſſeſſion du Sénégal, ils vendaient leur gomme depuis 8 juſqu'à 12 ℔ le cent peſant ; nous la leur vendons aujourd'hui 4 ℔. On n'en peut tirer d'aucun autre endroit que du Sénégal. Si les Marchands donnaient une ſureté au Gouverneur du Sénégal de débarquer cette gomme en Angleterre, & ſi l'on mettait un impôt ſur l'exportation de cette denrée, notre commerce de ſoierie en retirerait un profit conſidérable, en ce qu'il rendrait cette denrée plus chere pour l'Etranger, & en augmenterait par là conſidérablement le revenu.

NOUVELLES *Anglaiſes ſur le Commerce, du* 13 *au* 24 *Août* 1765.

ARTICLES *d'importation enrégiſtrés le* 13 *à la Douane de Londres.*

D'Eſpagne, 68 tonnes de vin ; — de Hambourg, 5600 *liv.* d'indigo ; — de France, 150 quarters de froment ; — de Quebec, 1396 peaux de racoon ; — dito, 4050 dito de caſtor ; — dito, 2322 dito de Martre.

Articles enregiſtrés le 15.

De France, 230 quarters de froment ; — dito, 200 quarters dito ; — de Hollande, 360 quarters dito ; — de France, 4312 gallons d'eau-de-vie ; — de Hambourg, 15, 700 *liv.* de toiles ; — dito, 16, 000 de cendres gravelées ; — des Iſles, 4252 quintaux de ſucre ; — dito, 2520 gallons de rum ; — de Quebec, 2175 peaux de martre ; — dito, 600 de racoon ; — dito 360 de caſtor.

Articles enregiſtrés le 24.

De la Méditerranée, 17, 040 *liv.* de ſoie torſe ; — de la Jamaïque, 1000 tonnes de mahogani ; — dito, 13, 164 gallons de rum ; — de Ruſſie, 70 tonnes de fer ; — de Portugal, 32 tonnes de vin.

ARTICLES *d'exportation enregiſtrés le* 13 *à la Douane de Londres.*

Pour la Hollande, 3500 onces d'or monnoyé ; — pour la Nouvelle Yorck, 100 douzaines de bas ; — pour la Hollande, 6000 *liv.* d'indigo ; — pour l'Irlande, 1521 *liv.* d°.

Articles enregiſtrés le 15.

Pour Calais, 8000 onces d'argent monnoyé ; — pour Oporto, 1200 douzaines de bas ; — pour Hambourg 475 quintaux de ſucre raffiné ; — pour la Caroline, 94 quintaux de plomb à giboyer ; — pour le Portugal, 58 quintaux d°. — pour Copenhague, 87 quint. d°. — pour Corke, 2208 *liv.* d'indigo ; — pour la Nouvelle Angleterre, 2221 aunes de toile à voiles.

Articles enregiſtrés le 24.

Pour la Méditerrannée & le Portugal, 19 quintaux de plomb ; — pour Veniſe, 688 quintaux de bois de campêche ; — pour la Baltique, 40 quint. de plomb ; — pour la Jamaïque, 26 quintaux d°. — pour l'Allemagne, 7650 *liv.* de poivre ; — pour Dublin, 20 tonnes de fer.

PASSAGE DU SUND.

Il eſt paſſé dans le détroit du Sund le

27, Août, le Navire du Capitaine *Pierre Lieukes*, allant de Konisberg à Bordeaux, chargé de chanvre; — le 28, le Navire du Capitaine *Rebendert Claesen*, allant de Rouen à Dantzick; — le 30 le Navire du Capitaine *Jean Jops*, allant de Peterſbourg à St. Malo, chargé de fer; — celui du Capitaine *Simon Stoſſels*, allant de Dantzick à Lisbonne, chargé de lattes; — celui du Cap. *Lorens Van Oſten*, allant de Dantzick à St. Vallery, chargé de cendres; — le premier Septembre, le Navire du Capitaine *Eelke Wiebes*, allant de Konisberg à Bordeaux; — celui du Capitaine *Gerbrand Pierre Bley*, allant de Konisberg à Nantes, chargé de chanvre; — le 2 Septembre, le Navire du Capitaine *Sitſe Coenes*, allant de Petersbourg à Breſt, chargé de chanvre; — celui du Capitaine *Swen. N. Stare*, allant de Stockholm à Rouen, chargé de goudron; — le 3, le Navire du Capitaine *Knud Peterſen*, allant de Copenhague à Sainte-Croix en Leſt.

D'OSTENDE, *le* 31 *Août* 1765.

Iſle engloutie.

Un Vaiſſeau de ce Port commandé par le Capitaine Allam, eſt arrivé depuis peu à Nantes des Iſles du Vent. Ce Vaiſſeau allant de conſerve avec un autre, découvrit dans ſa traverſée ſous le méridien de Teneriffe, une Iſle engloutie où il s'arrêta quelque tems. Le Cap. Allam en a levé le plan & l'a envoyé à ſes amis à Oſtende, pour qu'il puiſſe ſervir aux Capitaines de Vaiſſeaux qui dans la ſuite auront occaſion de diriger leur courſe par cet endroit.

Pêche du Hareng.

On mande d'Ecoſſe qu'il y a toute apparence que la pêche du hareng qui ſe fait ſur la côte occidentale de ce Royaume, ſera plus abondante cette année qu'elle ne l'a été pluſieurs des précédentes, & qu'on a pris la ſemaine derniere une ſi grande quantité de maquereaux dans la partie oppoſée à Greenock que le cent a été donné pour un ſol.

La Société de la *pêche libre d'Angleterre*, a envoyé en préſent à leurs Majeſtés Britaniques, des harengs pees de Shetland, & nous apprenons que cette pêche a été très-abondante cette année.

DE BORDEAUX, *le 7 Septembre* 1765.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette place, tant par terre que par mer, pendant le mois d'Août dernier, les marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françaiſes de l'Amérique, ainſi qu'il ſuit.

PAR TERRE.

Pour la SUISSE, 2068 *liv.* d'indigo, 333 *liv.* de rocou; — pour la FRANCHE-COMTÉ, 9189 *l.* d'indigo; — pour GENEVE, 2367 *liv.* d'indigo; — pour la SAVOYE, 2020 *liv.* de café; — pour l'ALSACE, 1465 *liv.* d'indigo.

PAR MER.

Pour HAMBOURG, 850 bariques, 7 quarts de ſucre brut; — 1317 bariques, 21 quarts de ſucre blanc; — 31, 258 *liv.* d'indigo; — 983, 772 *liv.* de café; — 21, 252 *liv.* de cacao; — 2720 *liv.* de rocou.

Pour AMSTERDAM, 405 bariques, 1 quart de ſucre brut; — 962 bariques, 6 quarts de ſucre blanc; — 4662 *liv.* d'indigo; — 131, 683 *liv.* de café.

Pour ROTERDAM, 659 bariques, 16 quarts de ſucre brut; — 2 bariques, 1 quart de ſucre blanc; — 4949 *liv.* d'indigo; — 23, 864 *liv.* de café; 19,735 *liv.* de cacao.

Pour BREME, 96 bariques, 2 quarts de ſucre brut; — 41 bariques de ſucre blanc; 3434 *liv.* d'indigo; — 255, 462 *liv.* de café.

Pour STETIN, 4 bariques de ſucre brut; — 356 bariques de ſucre blanc; — 1275 *liv.* d'indigo; — 41, 633 *liv.* de café.

Pour St. SEBASTIEN, 7 bariques de ſucre brut; — 59 bariques de ſucre blanc; — 4448 *liv.* de cacao.

Pour BILBAO, 300 bariques, 2 quarts de ſucre blanc; — 267 *liv.* de café; — 2626 *liv.* de cacao.

Pour DANTZICK, 8806 *liv.* d'indigo; — 29, 373 *liv.* de café.

Pour la SOUABE, 395 *liv.* d'indigo; — pour FRANCFORT, 3921 *liv.* d'indigo; — pour LONDRES, 33, 584 *liv.* d'indigo.

Pour AVISLÉS *en Eſpagne*, 75 bariques, 2 quarts de ſucre blanc; — 800 *liv.* de cacao.

Pour St. ANDER, 2 bariques de ſucre blanc; — 774 *liv.* de cacao; — pour PETERSBOURG, 20 bariques de ſucre blanc; — 1586 *liv.* de café; — pour COLMAR, 541 *liv.* de café; — pour COPENHAGUE, 240 *liv.* d'indigo; — 1285 *liv.* de café; — pour BAYONNE, 4322 *liv.* de cacao; — pour LUBEK, 7 bariques, 1 quart de ſucre blanc; — 899 *liv.* de café; pour la POMERAINE, 1499 *liv.* de café.

Le total de ces différentes denrées eſt de 2021 bariques, 26 quarts de ſucre brut; — 3141 bariques, 33 quarts de ſucre blanc; — 107, 613 *liv.* d'indigo; — 1, 473, 884 *liv.* de café; — 53, 957 *liv.* de cacao; — 3053 *liv.* de rocou.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce Port le 3 & le 5 Septembre, les Navires la *Fortune*, de Bordeaux, de 100 tonneaux, Capitaine *Son. Paul*, venant de St. Domingue; — le *St. Marc*, de Bordeaux, de 230 tonneaux, Capitaine *Lebouilh*, venant de St. Marc; — l'*Auguſte*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine *Pierre Richard*, venant du Port-au-Prince; — la *Confiance*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Lafuente*, venant de St. Louis, tous quatre chargés de 49 bariques, 1 quart de ſucre terré; — 821 bariques, 38 quarts, 1 baril de ſucre brut; — 25 boucauts, 43 futailles, 40 bariques, 3 tierçons, 1 ancre, 118 quarts, 5 ſacs de café; — 19 boucauts, 19 futailles, 37 bariques, 30 tierçons, 8 ancres, 44 quarts, 4 barils, 1 ſac d'indigo; — 110 balles, 6 ballots, 6 ballotins, 3 matelas, 2 ſacs de coton; — 1 caiſſe de pâte de cacao; — 1 quart, 1 baril de carret; — 89 cuirs en poil; — 1 grenier de bois de gayac; — 14 madriers, 4 planches de bois d'Acajou.

Les Navires la *Minerve*, de Bordeaux, de 100 tonneaux, Capitaine *J. B. Audry*, — le *Prince de Turenne*, de Bordeaux; de 300 tonneaux, Capitaine *Guirand Imbert*; — la *Charmante Nanon*, de Bordeaux, de 100 tonneaux, Capitaine *Jean Bonaud*, venant de la Martinique, avec 453 bariques, 24 tierçons, 25 quarts de ſucre terré; — deux cent cinquante-quatre bariques 9 tierçons, 9 quarts de ſucre tête; — 16 bariques, 18 tierçons, 165 quarts, 9 ſacs de café; — 27 boucauts, 31 tiercons, 24 quarts, 2 ſacs de cacao; — 3 caiſſes, 1 panier de pâte de cacao; — 1 balle de coton.

DE NANTES, *le 7 Septembre 1765.*

Il vient d'entrer dans ce Port le Navire le *St. Jean-Baptiſte*, Capitaine le ſieur *P. Leray*, Armateur *M. Deluynes*, venant du Port-au-Prince, avec une cargaiſon de 215 bariques de ſucre brut; — 88 bariques, 2 quarts de ſucre terré & tête; — 5 boucauts d'indigo; — 16 boucauts, 7 bariques, 225 quarts, 1 ſac de café; — 5 balles, 7 ballots de coton; — 14 bariques, 1 ſac de cacao; — 345 billes de bois de gayac.

Il eſt ſorti de ce Port le Navire le *St. Claude*, de 180 tonneaux, Capitaine le ſieur *Tournerie*, Armateurs *MM. Bouteiller*, pour aller en Guinée.

NAVIRES *en armement.*

Le Navire le *Port-au-Prince*, de 300 tonneaux, le ſieur *Billard* Capitaine, *M. Chancerel*, Armateur; — la *Sirene*, de 300 tonneaux, le ſieur *Labeu Fleury*, Capitaine, Armateurs *MM. Chancerel & Sarrebourſe*, ſont en charge pour le Port-au-Prince.

Le Navire le *Jean-Jacques*, de 200 tonneaux, le ſieur *Lemoyne*, Capitaine, Armateur *M. Montaudouin*, en charge pour la Guadaloupe.

La *Ville de Léogane*, de 350 tonneaux; Capitaine le ſieur *Tronſon*, Armateur *M. Guillon*; — l'*Aigle*, de 200 tonneaux, le ſieur *Picory*, Capitaine, Armateur *M. Mathieu Roche*, tous deux en charge pour Léogane.

Le *St. Domingue*, de 400 tonneaux, le ſieur *Maillard*, Capitaine, Armateur *M.*

Arnous, en charge pour le Cap.

Le Navire la *Minerve*, de 100 tonneaux, le ſieur *Michon*, Capitaine, Armateur *M. Ballan*, en charge pour Guinée.

DU HAVRE, *le* 11 *Septembre* 1765.

Le chargement du Navire le *Comte de Cheſſy*, dont l'arrivée a été annoncée dans la précédente Gazette, conſiſte en 18 bariques, 2 quarts de ſucre terré; — 31 bariques de ſucre commun; — 40 bariques de ſucre tête; — 1 barique de ſucre brut; — 5 quarts, 110 ſacs de café; — 128 balles & ballots de coton; — 1 tierçon, 9 quarts, 2 ſacs de cacao; — 2 barils, 2 pots de confitures; — 41 caves de ſyrop; — 1 caiſſe de tabac; — 7 caiſſes, 1 baril de liqueurs; — 18 billes de bois pour meubles; — 1 grenier de bois jaune; — 1 malle de coquillages; — 1 caiſſe & 22 *livres* de chocolat.

PRIX *courant du fret au Havre.*

Pour HAMBOURG, le ſucre paye 8 marcs lubs du tonneau de 2000 *livres*, *poids de marc*; — le café, 10 marcs lubs *idem*; — l'indigo, 20 ß lubs du cent peſant; — & en outre 5 ß lubs par marc d'avaries & chapeau.

Pour AMSTERDAM, le ſucre paye 5 florins courans d'Hollande, par tonneau de 2000 *livres*; — le café, 8 florins courans *idem*; — l'indigo, 20 ß du cent peſant; — en outre 10 pour cent d'avaries & chapeau.

Pour LES COLONIES DE L'AMÉRIQUE, depuis 130 juſqu'à 150 ℔ du tonneau de 42 pieds cubes, pour les marchandiſes de valeur ou de volume; & en outre 10 pour cent d'avaries & chapeau.

PRIX *du fret pour les Grains & pour les Farines.*

Pour LISBONNE ET CADIX, 30 ℔ du tonneau de 2000 *livres poids de marc net*; Pour ALICANTE; — VALENCE; — BARCELONNE, 36 ℔ du tonneau *idem*.

Pour MARSEILLE, 40 ℔ du tonneau *idem*; — & en outre 10 pour cent d'avaries & chapeau, Sauf les conditions pour les frais des nattes, planches & potilles pour faire les cloiſons dans la cale des Navires, lorſque le chargement eſt en vracq, qui ſont à la charge de l'Affreteur ou des Capitaines, ſuivant que le prix du fret eſt plus ou moins avantageux. Il a été freté des Navires au-deſſus & au-deſſous de ces prix.

De HONFLEUR, *le* 12 *Septembre* 1765.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le Navire le *Printems*, de 350 tonneaux, Capitaine *Berneval*, venant de Cayenne & de la Guadaloupe, chargé de 157 bariques, 14 tierçons de ſucre blanc; — 64 bariques 6 quarts de ſucre commun; — 293 bariq. de ſucre brut; — 86 balles, 30 ballotins de coton; — 5 tierçons, 5 quarts de café; — 9 bariques de rocou; — 6 balles de coton de Cayenne. Il eſt auſſi arrivé 18 Navires venant de Seudres, chargés de ſel pour Meſſieurs les Fermiers Généraux.

FINANCES.

SUITE *des articles de l'Acte paſſé dans le Parlement d'Angleterre en* 1763 & 1764, *&c.*

XXIV. LEs amendes & les marchandiſes confiſquées en Amérique ſeront remiſes au Greffe ou à la Cour de la Vice-Amirauté; & du produit net d'icelles, il ſera payé un tiers au Roi, un tiers au Gouverneur, & un autre au Pourſuivant; mais quant aux ſaiſies faites en Mer par les Vaiſſeaux du Roi, il en reviendra une moitié à S. M. & l'autre au Pourſuivant. Ladite ſaiſie ſera cependant ſujette à la diſtribution que le Roi jugera à propos d'en faire par ordre du Conſeil, ou par une proclamation.

XXV. En cas que la ſaiſie ne réponde point aux frais de condamnation & de vente, & que la Sentence ſoit rendue en faveur du Réclamant, les frais pourront être payés avec l'approbation des Com-

missaires sur le produit des Douanes en Amérique.

La suite à l'Ordinaire prochain.

DE BRUXELLES, *le 2 Septembre.*

Diminution des droits sur la Navette.

On a publié dans cette Ville une Ordonnance du Conseil des Domaines & des Finances de l'Impératrice Reine, datée du 26 Août, suivant laquelle il ne sera désormais levé que douze florins pour droit de sortie sur chaque last de graine de navette qu'on transportera de ces Provinces chez l'étranger par eau ou par terre.

ARREST DU CONSEIL D'ETAT,

Concernant les dettes à la charge de l'Extraordinaire des Guerres, de l'Artillerie & du Génie.

Du 24 Août.

Le Roi étant informé qu'indépendamment des parties compriſes dans les Rôles qu'il a arrêtés, & dont il a ordonné le payement, il en reſte encore dont les décomptes ne ſont pas encore expédiés par la difficulté de les mettre en regle : que cependant la majeure partie de celles de l'Artillerie & du Génie peuvent être actuellement acquittées; que celles de l'Extraordinaire des Guerres ne peuvent l'être que ſucceſſivement; & le Roi voulant favoriſer les créanciers qui ſe ſeront mis en état de les recevoir; ordonne que 1°. tous les décomptes de l'Artillerie & du Génie compris dans le Rôle qu'il a arrêté cejourd'hui au Conſeil, ſeront rapportés avant le premier Décembre prochain au ſieur Nouette, Tréſorier Général des Invalides, qu'il commet à cet effet; 2°. que tous les Créanciers ſeront tenus de les repréſenter tous en même tems, la réunion étant faite dans le Rôle ſous un même nom & même article; 3°. que voulant favoriſer tous les Créanciers, & leur procurer des ſecours à fur & à meſure que leurs décomptes ſeront expédiés, il autoriſe le ſieur Nouette à les retirer ſucceſſivement, & à donner en échange des Reconnaiſſances tant du capital des décomptes, que des intérêts à 5 pour $\frac{0}{0}$ du premier Octobre prochain, juſqu'au premier Janvier ſuivant; 4°. que le ſieur Nouette ne pourra délivrer de reconnaiſſance au deſſous de la ſomme de 500 ℔ en capital, ſe réſervant S. M. à pourvoir au payement des décomptes d'une ſomme inférieure; 5°. que le ſieur Nouette ne pourra délivrer aucune reconnaiſſance paſſé le premier Décembre prochain; 6°. qu'il ne pourra recevoir aucun décompte, s'il n'eſt revêtu des formalités preſcrites; 7°. enfin que le ſieur Nouette tiendra deux regiſtres cotés & paraphés du Secrétaire d'Etat du Département de la guerre, de toutes les reconnaiſſances qu'il aura délivrées, l'un pour pour l'Extraordinaire des guerres, & l'autre pour l'Artillerie & le Génie.

On trouve des formules de ces Reconnaiſſances à la fin de cet Arrêt.

AUTRE ARREST DU CONSEIL D'ETAT *du 24 Août, en interprétation de celui du 27 Février précédent.*

Par cet Arrêt le Roi déclare qu'il n'a point entendu comprendre dans celui du 27 Février, les papiers dorés, argentés & marbrés; en conſéquence ordonne que, conformément au tarif du 20 Juin 1724, les Papiers dorés, argentés, continueront à payer comme par le paſſé aux Officiers Contrôleurs des papiers aux entrées de Paris 4 ℔ par chaque rame, & les papiers marbrés 25 ß auſſi par rame.

La ſuite de l'extrait des Edit & Arrêts nouveaux à l'Ordinaire prochain.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Sept.
Carrelet,	31e.	A.	11
Billard,	32e.	C.	9
Radix,	33e.	F.	11
Bardin,	36e.	A.	14
D'Eaubonne,	37e.	F.	18
Bonnet pere,	38e.	B.	9
Aliſſan,	39e.	F.	9
Delabretaiche,	40e.	L.	11
Defays,	42e.	J.	10
Nau de Sainte Marie,	43e.	C.	12

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Septembre 1765.	*Du Lundi 16.*	*Mardi 17.*	*Mercredi 18.*	*Jeudi 19.*
Actions des Indes.	1325 27 ½	1330	1330	1332 ½
Emprunts de la Comp.	443		443	443
Promesses à 5 p ℅		15		
Promesses à 4 p ℅		38 ½		
Actions des Fermes.	1015 12 ½ 15	1015	1017 ½ 15	1015 17 ½ 15
Lots de la 3e Loterie.	19	19	19	19
		12e 24		13e. 28
Amortissement.		8		
2 ß p ℔ du Dixiéme.		440	440	440
Annuités.	440	88	88	87
Coupons d'annuités.	88	14 ¾	14 ¾	14 ¾ 15 2m
Emprunt de 50 millions	14 ¾ 15 ¼ 3m			23
Colonies, 1759.		36 37 2m	36 38 5m	36 ½ 37 ½ 5m
Canada.	36	10e. 23 ½		5e. 18 ½ 10e. 24.
Époques.	10e 23 ½	303	303	303
Loterie de la Compe.	303			
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p ℅.		49		
3 p ℅ sur les Cuirs.	49 ½			
3 p ℅ sur les Postes.				
Bretagne.	12 ½			
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gllé de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 ¼ ¾	56 ¼ à ⅜	56 ⅜	56 ¼
Londres.	31 ¾	31 13/16	31 13/16	31 13/16
Hambourg.	177 ½	177	176 ½	176 ½
Madrid.	15 3	15 3	15 3	15 3
Cadix.	15 2	15 1 6	15 1 6	15 1 6
Livourne.	96 ¾	96 ¾	96 ¾	96 ¾
Lyon, *Août.*	¼ Ben.	¼ Ben.	¼ Ben.	¼ Ben.

AVIS.

Cette Gazette paraît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi: & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere gratis tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, de 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faudra s'adresser dorenavant M. DE GRACE, *au Bureau rue Traversiere, Bute Saint-Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DU *COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 15 Juin.

AGRICULTURE.

DE MARIENBOURG, *le premier Juin* 1765.

LE terroir des environs de cette Ville eſt en général aſſez ingrat ; le ſol en eſt très-irrégulier ; il y a cependant des cantons où il eſt d'une aſſez bonne qualité. On y cultive de l'épeautre * dont le produit eſt beaucoup moins conſidérable, que celui du froment ordinaire : on y ſeme auſſi du ſeigle & de l'avoine. Les gens du Pays ſont remplis de préjugés, peu curieux de faire de nouvelles épreuves, & naturellement indolents. Il y a cependant des particuliers qui ont enſemencé cette année une certaine étendue de terre en froment qui promet une heureuſe récolte. Ils ſont les premiers qui ont introduit ici la méthode de faire parquer les moutons & les bœufs dans les champs pour en améliorer le ſol. Ils ont fait auſſi une plantation de pommes de terre de différentes eſpèces, dont les hommes ſe peuvent nourrir dans le beſoin.

Il y a dans les environs de cette Ville beaucoup de prairies qui produiſent de bon foin, qui, quoique très-court, eſt cependant bien nourriſſant pour le bétail à qui on en donne. Ces prairies ſont la principale richeſſe du Pays, lorſqu'il s'y trouve de la cavalerie pour en conſommer le foin.

* *Epeautre, eſpèce de froment dont les grains ſont menus & d'une couleur rougeâtre.*

DE PARIS, *le* 12 *Juin* 1765.

Le ſieur Moreau, Correſpondant de la Société royale d'agriculture, & Inſpecteur des pépinieres du Roi, établies à la Rochette, près Melun, a préſenté à cette Société un mémoire, dans lequel il expoſe qu'il deſireroit former une école d'agriculture compoſée de 24 enfants, qu'il éleveroit dans la connoiſſance des objets de culture, qui lui paroîtront les plus intéreſſants.

Il offre de nourrir, de vêtir & d'entretenir ces enfants, & de leur faire apprendre à lire, à écrire & leur religion. Il prie la Société de concourir avec lui à faire réuſſir ſon projet, & à l'aider à obtenir les enfants, dont il eſpere faire des ſujets utiles à l'Etat.

La Société, ayant nommé deux Commiſſaires pour examiner ſon projet & ſon mémoire, a arrêté, ſur leur rapport, que deux de ſes membres ſeroient chargés de voir MM. les Adminiſtrateurs des enfants trouvés, qu'ils leur communiqueroient le projet du ſieur Moreau, & qu'ils les engageroient à lui accorder les 24 enfants qu'il demandoit.

Les Adminiſtrateurs, animés du même zele pour le bien public, que la Société d'agriculture, ſont entrés dans les vues du ſieur Moreau. Ils ont commencé par faire connoître une Délibération de l'Hôpital général du 7 Janvier 1761, qui n'eſt peut-être pas aſſez connue dans le Royaume. L'Hôpital général, par cette Délibération, accorde 40 ℔ par an aux Laboureurs, par chaque enfant trouvé dont ils ſe charge-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ront, pour les élever, & les former aux travaux de l'agriculture.

Les Administrateurs ont arrêté que l'effet de cette Délibération auroit lieu en faveur du sieur Moreau, & ils lui ont accordé toutes sortes de facilités pour le choix des enfants les plus sains & les plus robustes. Il en a été pris de différents âges, afin qu'ils puissent sortir successivement de son école.

Ce choix a été fait en présence des Commissaires de la Société d'Agriculture, qui a arrêté qu'elle suivroit le progrès de ces jeunes Eleves, en les faisant visiter deux fois par an, & qu'elle prendroit des mesures pour les encourager à devenir de bons & utiles sujets.

Le sieur Moreau, pour exciter l'émulation parmi ces enfants, s'est engagé à leur donner, dès l'âge de 18 ans, des récompenses en argent, mois par mois, jusqu'à la concurrence de 3 ℔, ce qui ne peut que fortifier en eux le goût du travail.

Il seroit bien à souhaiter que son exemple fût imité par beaucoup de Cultivateurs. Ces infortunés enfants leur devroient le bonheur de contracter l'habitude du travail, & au moyen des secours que l'Hôpital général accorde, bien loin d'être onéreux à ceux qui s'en chargeroient, ils leur seroient au contraire utiles.

COMMERCE.

DES CAYES St. LOUIS, *le 25 Février 1765.*

Prix courant des denrées de la Colonie.

Sucre blanc, 1re. sorte, 60 à 65 ℔ le ⅌; 2e. 52 à 55; brut, 30 à 32; indigo bleu, 8 ℔; il est rare; d°. violet, 7 à 7 ℔ 10 ß; d°. cuivré, 7 ℔ à 6 ℔ 10 ß la ℔; coton, 160 à 170 ℔ la ℔; café, 14 à 15 ß; caret, 110 ℔; ce dernier article est rare.

DU CAP FRANÇOIS, *le 20 Mars 1765.*

Prix courant des denrées de la Colonie.

Sucre, 1re. sorte, 70 à 72 ℔ le ⅌; 2e. 63 à 66; 3e. 42 à 52; coton, 181 à 190 ℔; café, 15 à 16 ß; indigo cuivré, 7 ℔ 5 à 7 ℔ 10 ß la ℔.

Il n'y en a point de bleu ni de mélangé; Piastres gourdes, 35 p⅌; elles sont rares.

DE LONDRES, *le 4 Juin 1765.*

Précis de quelques actes de la derniere session du Parlement, relativement au Commerce.

Suppression des gratifications & remises qui se payoient sur l'exportation des sucres fins en poudre. Rétablissement d'une gratification de 14 schellins 6 d. sur l'exportation de chaque quintal de sucre fin en pain, qui aura été passé trois fois au moins, & qui aura été convenablement séché; & aussi de 6 schellins 4 d. sur l'exportation de chaque quintal de cassonade raffinée & en poudre, qui aura été passée deux fois & bien séchée.

Une gratification sur différentes espèces de planches apportées de l'Amérique septentrionale en Angleterre pendant 9 ans, savoir: pendant les 3 premieres années, 20 schellins pour chaque centaine de bonnes planches bien marchandes (à 120 au cent) qui n'ayent pas moins de 10 pieds de long, 10 pouces de large & un pouce 1 quart d'épaisseur, & ainsi en proportion pour des planches plus longues ou plus épaisses qui n'excéderont pas 4 pouces; & 12 schellins pour chaque quarantaine de pieds cubes de bois quarré de charpente de la largeur de 10 pouces au moins. Pendant les 3 années suivantes on donnera pour chaque cent de planches 15 schellins de gratification; pour 40 pieds cubes de bois de charpente, 8 schellins; & pendant les 3 dernieres années pour chaque centaine de ces mêmes planches, 10 schellins, & pour la même quantité de bois de charpente, 5 schellins.

La Caroline septentrionale aura la liberté d'exporter le riz directement dans toutes les autres parties méridionales de l'Amérique à l'instar de la Caroline méridionale & de la Géorgie, à la charge de payer le même droit que ces deux Provinces.

Suppression du droit additionnel intérieur d'un schellin sur chaque livre de café, & établissement d'un nouveau droit intérieur de 6 schellins par livre pesant sur tout le café importé dans le Royaume, d'un autre cru que de celui des Colonies Angloises de l'Amérique.

Les toiles & le linge damassé qui n'ont-

pas d'évaluation fixe, ſeront évaluées de maniere à payer un droit plus fort.

Depuis quinze jours on a engagé un grand nombre de Scieurs de planches qui ſe ſont offerts de paſſer dans la nouvelle Ecoſſe, où on leur a promis de ne les laiſſer jamais ſans ouvrage, & des gages extraordinaires; c'eſt déjà un des bons effets des gratifications que le Parlement a accordées pour l'importation des planches de l'Amérique.

L'on écrit de Dublin que le prix du ſuif y a conſidérablement augmenté, à cauſe de la grande quantité que l'on en a achetée pour tranſporter en Amérique. Il a été envoyé depuis peu à la nouvelle Ecoſſe & à Terre-Neuve, plus de 50 tonnes de chandelles moulées & autres.

On écrit de St. Chriſtophe, que l'on ne compte pas y faire cette année une grande récolte de ſucre; la ſéchereſſe y ayant été extraordinaire.

On apprend auſſi que l'on bâtit une troiſiéme Ville dans la Dominique, à l'endroit nommé la Baye de Roſeau: elle ſera très-avantageuſement ſituée pour le commerce, & il s'y trouve pluſieurs riches Habitans François.

Les lettres de la Jamaique, en date du 11 Mars, font mention auſſi d'une grande ſéchereſſe qui y régnoit depuis longtemps; mais avant le départ des derniers vaiſſeaux, il eſt tombé quelques pluies qui ont ranimé les eſpérances des Colons, en leur faiſant eſpérer une récolte abondante.

Réſumé des articles d'importation & d'exportation enrégiſtrés à la Douane du 25 au 30 Mai dernier.

Importé; 150 quintaux de ſoufre d'Italie; 2, 850 ℔ d'indigo & 4, 600 galons d'eau-de-vie de France; 10 tonnes de bois de fuſtel de la Jamaique; 3, 500 verges de toile de Hambourg; 15 tonnes de vin de Portugal.

Exporté; 282 quintaux de plomb & 1, 200 ℔ d'indigo pour l'Italie; 77 quintaux d'étain & 870 ℔ d'indigo pour la mer baltique; 157 quintaux de plomb pour la Hollande; 52 chaldrons de charbon pour Quebec; 346 quintaux de riz pour Dunkerque; 131 quintaux d°. pour la Norwege; 99 quintaux de plomb pour la Turquie; 1, 000 pieces d'étoffes pour Bilbao; 100 quarters de froment pour Madere.

Le froment s'eſt vendu le 30 Mai, 38 à 43 ß; la dreche 22 à 26; l'orge, 16 à 18; le ſeigle, 20 à 21; l'avoine 13 à 16 le quarter.

De Cette, *le 25 Mai 1765.*

Il eſt entré ici, depuis le 20 juſqu'au 25 de ce mois, 49, 840 ℔ de laine, 7, 889 ℔ de coton en laine; 60, 000 citrons; 100 ℔ d'huile; 19 mille 4 cent ſoixante & treize livres de riz; 25, 159 ℔ de ſavon; 28, 438 ℔ d'alun; 2, 609 ℔ de dattes; 917 ℔ de ſaffranum; 1, 020 ℔ de colle forte; 457 ℔ d'amidon; 6727 ℔ de cordailles; 15, 604 ℔ de ſucre brut; 15, 225 ℔ de caſſonade; 517 ℔ de ſucre en pain; 3, 054 ℔ de noix de galle; 4, 186 ℔ de ſoufre; 448 ℔ de poivre; 195 ℔ de ſpalme; 10, 521 ℔ de goudron; 2 muids de vin de Malaga; 595 ℔ d'indigo; 1, 265 ℔ de tartre; 15, 418 ℔ de barrille & 2 barriques de bierre.

Il en eſt ſorti dans le même eſpace de temps 187 muids de vin; 1, 467 verges d'eau-de-vie; 1, 000 ℔ de liqueurs; 6, 079 ℔ de verdet; 25, 471 ℔ de gaude; 800 ℔ de liege; 1, 370 ℔ de colle forte; 950 ℔ de tartre; 90 ℔ de bougie de table; 32 douzaines de peaux de mouton apprêtées en blanc; 92 ℔ d'anchois.

De la Rochelle, *le premier Juin 1765.*

Les navires l'*Aimable Angelique*, Capitaine Cadou, venant de la Louiſiane; l'*Union*, Capitaine Buſſon, le *Ferme*, Capitaine Couſtan, venants l'un & l'autre de S. Domingue; & le *Jupiter*, Capitaine Dacier, venant de Cayenne, ſont arrivés ici.

Ces 5 Navires apportent 48 barriques, 6 tierçons, 51 quarts, 2 demi-ancres d'indigo; 353 barriques, 20 quarts de ſucre brut; 26 barriques 2 quintaux 3 ancres de ſucre terré; 22 boucauts, 5 barriques, 25 balles, 54 paquets de pelleterie; 27 barriques, 3 tierçons, 1889 quarts; 3 ancres, 3 demi ancres de café; 120 balles, 17 demi-balles de coton; 67 cuirs de bœufs en poil; 3 barriques, 3 quarts, 2 caiſſes de cacao; 7 barriques, 1 quintal de rocou; & 345, 000 ℔ de bois de Campéche.

Le *Favori*, Capitaine Baudry, a mis à la voile pour Miquelon, & l'*Aimable Nanon*, Capitaine Jouin, pour la Louiſiane.

Les cotons venus ici de Cayenne ont été auſſi-tôt enlevés à 270 ℔ les 100 ℔.